

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 13959
Numéro SIREN : 792 881 195
Nom ou dénomination : FORM DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2020 sous le numéro de dépôt 139267

FORM DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 124 013 euros
Siège social : 71 Boulevard Saint Germain, 75005 PARIS
792 881 195 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt
Le dix décembre,
A seize heures,

Les associés de la Société FORM DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 124.013 euros, divisé en 124.013 actions toutes de même valeur nominale, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, par visioconférence, conformément à l'article 16.5 des statuts.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marc SCEO, en sa qualité de représentant de l'actionnaire majoritaire, à l'initiative de la convocation.

Il est procédé à un appel des associés, afin que la feuille de présence puisse être complétée.

A l'issue de cet appel, Monsieur le Président de séance constate que l'Assemblée réunit le quorum requis et peut donc valablement délibérer.

Le cabinet KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Les documents suivants sont mis à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des convocations adressées aux associés,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,
- le rapport établi par l'auteur de la convocation,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.
- un exemplaire des statuts de la Société.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du projet de révocation de Monsieur Alexis Gardy de son mandat de Président de la Société et de son mandat de membre du Conseil de surveillance de la Société,
 - Pouvoirs pour les formalités.
-

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des termes du rapport soumis par l'associé majoritaire et précisant les motifs pour lesquels la révocation du Président est proposée, décide, en application de l'article 13.1.2 des statuts, de révoquer, avec effet immédiat à compter de ce jour, Monsieur Alexis GARDY de son mandat de Président de la Société FORM DEVELOPPEMENT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée selon le décompte ci-dessous :

Abstention : 0

Contre : 10.000

Pour : 106.413

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, compte tenu de la décision de révocation adoptée ci-dessus, décide, en application de l'article 13.1 des statuts, de nommer Monsieur Emmanuel VINCENT, né le 10 octobre 1972 à Avignon, demeurant 11 rue Tartarin de Tarascon, 84130 Le Pontet, en qualité de nouveau Président de la Société, avec effet immédiat à compter de ce jour, pour une durée illimitée.

L'Assemblée Générale précise que :

- le Président disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés et sous réserve des éventuelles limitations de pouvoirs prévues par les statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original des présentes pour procéder à toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

« Extrait certifié conforme »

Le président de séance
Monsieur Jean-Marc SCEO

DocuSigned by:

47D61F48BEC641F...